



Formation continue PSC (Premiers Secours Citoyen)

Public visé : tout le monde à partir de 10 ans

La formation est accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (information à transmettre dès la prise de contact)

Prérequis : PSC1 ou PSC, renseignements pratiques

Durée : 3 heures

Participants : 6 à 10 stagiaires

Objectifs de la formation :

- Maintien des connaissances techniques PSC,
- Actualisation et perfectionnement des connaissances PSC,
- Acquisition de nouvelles techniques PSC.

Contenu :

- Les applications citoyennes,
- La protection,
- Les brûlures.

Modalités pratiques et logistiques :

- Accueil
 - Aux dates que vous souhaitez dans nos locaux
 - Aux dates que vous souhaitez dans vos locaux, (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques)
- Déroulement de la formation
 - Selon nos horaires 8h30 à 12h00 et 13H00 à 16H30 (1 plage de 3h00 matin et après-midi)
 - Selon vos souhaits d'horaires à convenir avant le début de la formation
- Restauration
 - Non concernée

Délais d'accès à la formation :

- Selon nos dates disponibles sur notre site
- Selon les dates souhaitez par le demandeur d'un groupe de stagiaires
- En prenant contact au 06 72 08 86 30 ou par mail à secretariatudsp58@gmail.com



Modalités pédagogiques

Activités d'application : Mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée

Matériel : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises...

Intervenant : 1 formateur titulaire PAE FPS ou FPSE ou FOSTT à jour de sa formation continue

Modalités d'évaluation

Participative :

- Le candidat doit être présent à toutes les phases de la formation,
- Réaliser ou faire réaliser* tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique,
- Arrêté du 21 décembre 2016 : les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1er secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.
- Participer, comme sauveteur, à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...).

Chaque stagiaire ayant réussi reçoit une attestation de formation continue PSC.

Equivalences/Passerelles :

Aucun.

Suite de parcours :

Il est conseillé de maintenir ses compétences 1 fois tous les trois ans.

Débouchés :

Aucun

Taux de réussite à la formation continue PSC

Le taux de réussite 2023 est de 100% (9 sessions réalisées)

Le taux de réussite 2024 est de 100% (3 sessions réalisées)

Taux de satisfaction à la formation continue PSC

Le taux de satisfaction client 2023 est de 95.7%

Le taux de satisfaction client 2024 est de 91.8%

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre

5, rue du Docteur Léveillé

58330 CRUX LA VILLE

UDSP58/ES/0069/REV02 du 19/01/2025